



APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 007 /AONO/CR-ES/SIGAMP/CIPM/2026 DU 1 MARS 2026 POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE MORGUE A L'HOPITAL DE DE DISTRICT DE MESSAMENA (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU CONSEIL REGIONAL DE L'EST, EXERCICE
2026.

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Président du Conseil Régional de l'Est, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'une morgue à l'Hôpital de de District de Messamena (EN PROCEDURE D'URGENCE).

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Lot 100 : Installation de Chantier Et Travaux Préparatoires
- Lot 200 : Terrassement
- Lot 300 : Fondations
- Lot 400 : Maçonnerie et Elévation
- Lot 500 : Electricité
- Lot 600 : Plomberie
- Lot 700 : Charpente - Couverture
- Lot 800 : Menuiserie Métallique - bois
- Lot 900 : Peinture
- Lot 1000 : VRD

3- DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution des travaux est de quatre (04) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont allotés en un seul lot.

5- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N°	Intitulé des projets	Coût prévisionnel en TTC
01	Construction d'une morgue à l'Hôpital de de District de <u>Messamena</u>	50 000 000
TOTAL		50 000 000 FCFA

6- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'Entreprises relevant du sous-secteur d'activités « Bâtiments et équipements collectifs » et catégorisés en D installées au Cameroun.

7- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public du Conseil Régional de l'Est, Exercice 2026.

8- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Il est possible d'obtenir la version électronique du Dossier d'Appel d'Offres par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA, auprès de la Recette Régionale des Finances du Conseil Régional de l'Est aux heures et jours ouvrables. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolibikon, Tél : 222 24 28 28, dès publication du présent avis.

10- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 06/04/2026 à 10h. Une copie de sauvegarde de la soumission enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Les originaux de la caution de soumission et du récépissé délivré par la Caisse des Dépôts de Consignation (CDEC) seront remis à la CIPM lors de la séance d'ouverture des offres.

NB : Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre

11- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

12- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières.

Ces offres seront dépouillées au plus tard 06/04/2026 à **11 heures précises**, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Conseil Régional de l'Est dans sa salle de réunion. Le dépouillement se fera en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une connaissance parfaite des offres dont ils ont la charge.

13- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

13.1 Critères éliminatoires

13.1.1 Dossier administratif

- 1) Absence ou non-conformité de la caution de soumission acquittée et timbrée par un timbre fiscal à l'ouverture des offres ;
- 2) Absence du récépissé de la CDEC à l'ouverture des offres ;
- 2) Fausses déclarations ou documents falsifiés ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après un délai de 48 heures réglementaire ;

13.1.2 Offre technique

- 1) Dossier technique incomplet ;
- 2) Absence de l'attestation et rapport de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- 3) Absence de méthodologie et du planning d'exécution des travaux ;
- 4) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché au cours des trois dernières années.

13.1.3 Offre financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

- 3) Absence d'un sous-détail de prix ;
- 4) Lettre de soumission de la proposition financière non timbrée, datée et signée.

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

N°	Activité
A	Présentation générale de l'Offre
B	CCTP paraphé et signé à la dernière page accompagné de la mention « Lu et approuvé »
C	CCAP paraphé et signé à la dernière page accompagnée de la mention « Lu et approuvé »

14- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15- CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbré, acquitté à la main et accompagné d'un récépissé de la CDEC, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans le dossier et dont les montants s'élèvent par lot à. 500 000 (Cinq cent mille) francs CFA.

Il est égal à 1% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Le délai de validité de ce cautionnement est de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres soumissionnées. Son absence entraîne le rejet immédiat de l'offre.:

16- DELAI D'EXECUTION

Le délai contractuel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

17- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

18- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon, BP : 507 Bertoua, Tél : (237) 222 24 28 28.

NB : « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

Bertoua, le **11 MARS 2026**

Ampliations :

- MINMAP/DR/ES ;
- ARMP/ES (pour publication et archivage).
- Président CIPM/CR/ES ;
- Observateur Indépendant (Cabinet CADEK)
- SIGAMP (archivage) ;
- Affichage CR-ES.

